

Guide du délégué SIEEEN 2026-2032

Vous avez été élu.e par votre collectivité pour représenter une ou plusieurs compétences du Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN).

Tous les délégués sont conviés en fonction des compétences transférées :

- aux réunions Commissions Locales d'Énergies
- aux réunions de compétences par secteur, pour élire leurs membres titulaires et suppléants au Comité syndical de la mandature 2026-2032 qui se tiendra le 22 mai 2026.

Retrouvez dans ce guide, une présentation synthétique du SIEEEN et de l'ensemble de ses missions.



Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre

7 place de la République - 58000 NEVERS

Tél. 03 86 59 76 90 / contact@sieeen.fr / <http://www.sieeen.fr> / Espace élus : <https://extranet.sieeen.fr>

Des élus qui s'engagent pour garantir l'attractivité du territoire et la qualité de vie des Nivernais

Le délégué, véritable trait d'union entre sa collectivité et le SIEEEN

Après les élections municipales, chaque collectivité désigne des délégués afin de la représenter au SIEEEN pour les compétences transférées. Maillons essentiels entre le Syndicat et leurs collectivités, ceux-ci permettent aux adhérents de s'exprimer. Ils sont également un relais d'information privilégié pour leur territoire, les usagers et le SIEEEN.

Au sein du Comité syndical, chaque membre dispose d'une voix. Il élit le président et les membres du bureau. Il participe au vote du budget primitif et du budget supplémentaire, ainsi qu'à l'adoption du règlement intérieur. Il approuve le compte financier unique (CFU). Il prend les décisions relatives à la modification des statuts, de la composition et du fonctionnement du SIEEEN.

Il fixe les orientations du SIEEEN sur les enjeux nationaux tels que l'avenir des concessions d'électricité et de gaz, la transition énergétique, la lutte contre le changement climatique et la précarité énergétique. Les membres titulaires du Comité syndical s'inscrivent dans les commissions thématiques de leur choix. Au sein de ces espaces de concertation, ils initient des réflexions stratégiques et de perspectives sur l'évolution du SIEEEN, entre autres.

Les missions du délégué SIEEEN

- **Inform**er le SIEEEN des projets de sa commune.
- **Transmettre** au Syndicat les **demandes** des usagers.
- **Étudier les projets** en collaboration avec les services du SIEEEN.
- **Participer aux réunions réglementaires et/ou informatives** organisées par le SIEEEN et **diffuser en retour aux communes les informations** qu'il a recueillies.
- **Être force de propositions** en s'investissant dans les commissions thématiques et flécher les axes de développement éventuels du SIEEEN.
- **Mener des réflexions prospectives** sur les domaines qu'il suit.



Le SIEEN, partenaire solidaire des collectivités, depuis 1946

Un outil de coopération intercommunale au service des collectivités nivernaises

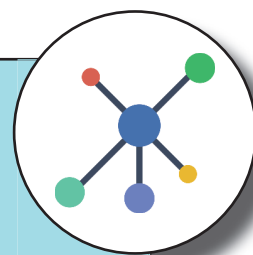
Le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre est créé en 1946 pour répondre aux exigences de la politique énergétique publique, après la Seconde Guerre Mondiale. La distribution de l'électricité est alors confiée à un nouvel établissement public : EDF.

Propriétaires des lignes électriques, les communes s'organisent pour mieux défendre leurs intérêts face à ce puissant concessionnaire. Elles fondent à l'origine les syndicats primaires d'électricité qui créent, à leur tour, le Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Nièvre (SIEN). Avec pour mission : fournir en électricité les Nivernais non-desservis (15 % de la population) et ainsi, répondre aux besoins croissants du département.

Fort de ce partenariat réussi avec les collectivités, le Syndicat diversifie ses compétences et ses missions pour mieux répondre aux demandes des collectivités, du Département et de l'État. Acteur reconnu du développement durable, le SIEEN agit, aujourd'hui, comme un facilitateur sur le territoire. Il donne aux collectivités les moyens de se développer en réduisant leur impact écologique et leurs coûts de fonctionnement, dans le respect des valeurs du service public (solidarité, mutualisation et péréquation).

Historique des compétences et prestations du SIEEN

- **1946** : Distribution publique d'électricité et de gaz
- **1976** : Éclairage public
- **1976** : Patrimoine et équipements publics
- **1988** : Service Collectif d'Entretien et d'Éclairage Public (SCEEP)
- **1992** : Informatisation des collectivités et des écoles
- **1996** : Gestion des déchets ménagers
- **1998** : Cartographie et Système d'Information Géographique
- **2004** : Énergies renouvelables
- **2006** : Distribution publique de gaz
- **2012** : Régie SIEEN Chaleur (réseaux de chaleur bois)
- **2012** : SEM Nièvre Énergies (éolien, photovoltaïque, micro hydraulique, méthanisation)
- **2015** : Conseils en énergies partagés
- **2015** : Service informatique, numérique
- **2016** : Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique
- **2018** : Transition énergétique et climat

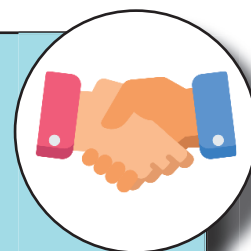


Le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) est régi par les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et par ses statuts. Il a la nature d'un syndicat mixte ouvert à la carte.

Il est accessible aux communes, aux communautés de communes, syndicats mixtes fermés et au Conseil départemental de la Nièvre. Les collectivités peuvent adhérer à l'ensemble de ses compétences ou à celles de leur choix.

Elles peuvent également recourir au SIEEEN dans le cadre d'une prestation de service.

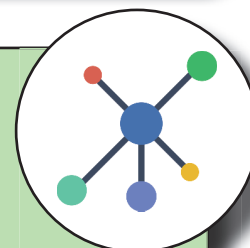
Transferts de compétences *



- **Électricité** : 309 communes réunies dans 25 Commissions Locales d'Énergie (CLE)
 - **Gaz** : 52 communes
 - **Éclairage public** : 293 communes + Conseil départemental de la Nièvre
 - **Maîtrise de la demande en énergie** : 97 communes
 - **Réseaux de chaleur** : 32 communes
 - **IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques)** : 47 communes
 - **Production décentralisée d'électricité** : 101 communes
 - **Déchets ménagers** : 6 communautés de communes
- + 2 syndicats intercommunaux, soit 228 communes

* données avril 2026.

Les missions en prestation de services *



- Éclairage public et signalisation lumineuse
- Réseaux et infrastructures de télécommunication
- Architecture et gestion patrimoniale
- Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)
- Cartographie et exploitation des données numérisées
- Coordination en matière de sécurité et protection de la santé (SPS)
- Réseaux de chaleur

* les collectivités n'ayant pas transféré la compétence au SIEEEN peuvent être accompagnées dans le cadre d'une prestation de services soumise à la TVA.

Retrouvez toutes nos missions détaillées sur notre site internet :

www.sieeen.fr - Rubrique : « Missions »

énergies solidaires

ACCUEIL | ACTUALITÉS | LE SIEEEN | **NOS MISSIONS** | MÉDIAS | CONTACT

PORTA " Carto

- Electricité
- L'éclairage public
- Patrimoine et énergies
- Gestion des déchets
- Gaz
- Informatique
- SIG
- Groupement achat énergies
- Economie circulaire
- Précarité énergétique
- Bornes de charge
- Transition énergétique et climat
- Contrôle des concessions
- Registre Général de Sécurité
- Régie SIEEEN Chaleur

Cadastre solai
Bornes de recli
Portail Usager
Urbanisme

Les services du SIEEEN

Service Énergies

réalise des travaux électricité et éclairage public, gère l'exploitation et la maintenance de l'éclairage public, contrôle les concessions électricité et gaz, installe et exploite un réseau de bornes de charges pour véhicules électriques.

Service Transition Energétique et climat

œuvre pour accélérer la transition énergétique de la Nièvre, grâce à la planification énergétique.

Service Achat Vente Energies

coordonne le groupement d'achat d'énergies régional pour l'électricité et le gaz à destination des acheteurs publics de la Bourgogne Franche-Comté.

Service Patrimoine et énergies

propose un accompagnement aux collectivités sur mesure pour la réalisation des projets de réhabilitation, les mises aux normes, la valorisation et la préservation de leur patrimoine.

Régie SIEEEN Chaleur

développe des réseaux de chaleur et assure la production de plaquettes bois pour ses chaufferies sur ses deux plates-formes de Château-Chinon et Rix. En 2025, 28 chaufferies étaient en exploitation.

Service d'Informations Territoriales des Collectivités (SITEC)

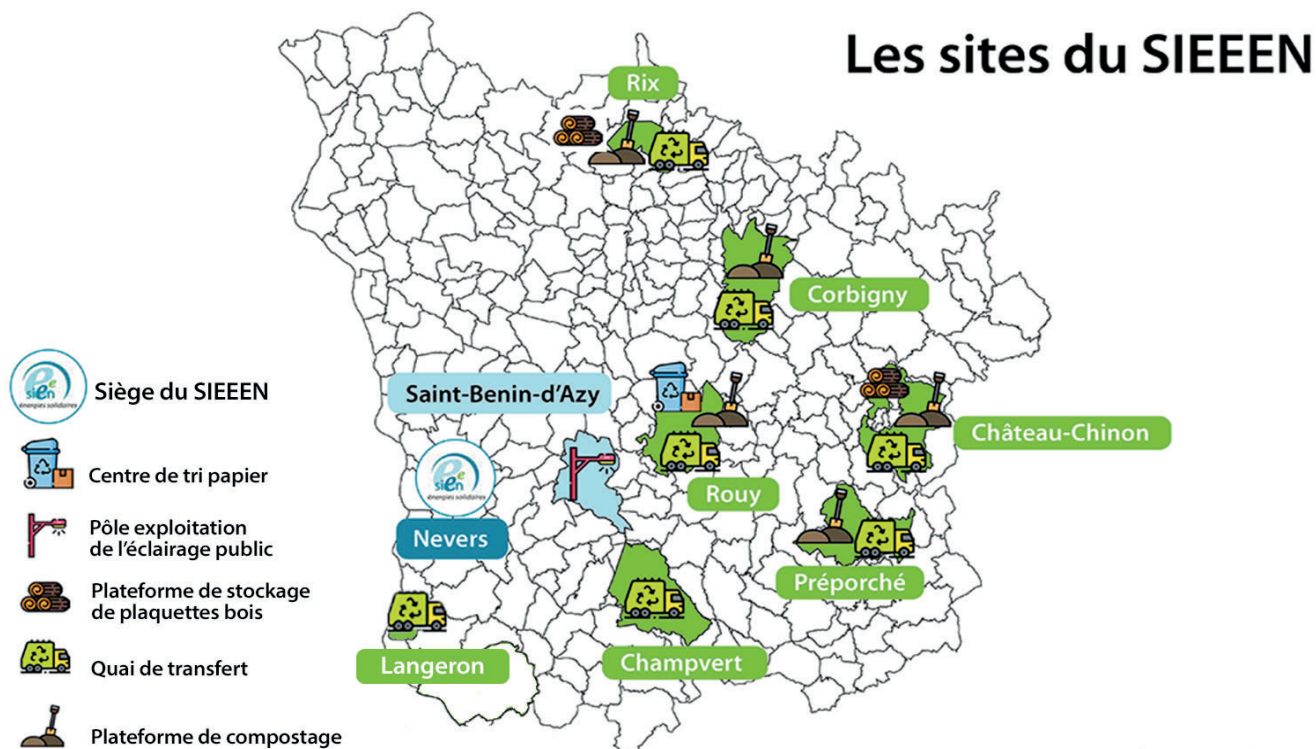
apporte des solutions numériques optimisées à 223 communes adhérentes, 6 communautés de communes et 10 syndicats de la Nièvre.

Service Déchets - Économie circulaire

assure la compétence de transfert, traitement et valorisation des déchets ménagers ainsi que la gestion des contrats financiers avec les éco-organismes pour le compte de 7 Etablissements Publics de Coopération Intercommunales.

et les services supports :

Ressources humaines, Communication Innovation, Affaires Juridiques et Instances, Finances, Commande Publique, Accueil - entretien et logistique.



Un cadre propice pour co-construire des actions pérennes

Le SIEEEN est constitué des 25 commissions locales d'énergies (CLÉ), de syndicats mixtes fermés, de communes, de communautés de communes et du Conseil départemental.

Il regroupe deux instances décisionnelles :

- Le **Comité syndical** composé de délégués élus par les collectivités adhérentes ;
- et le **Bureau syndical**, émanation du comité syndical, ainsi que différentes commissions.

Le Comité syndical

Le Comité syndical comprend **104 membres titulaires et de 104 membres suppléants** (y compris représentation du Département de la Nièvre).

Renouvelé après chaque scrutin municipal pour un mandat de six ans, **le comité se réunit au moins quatre fois par an.**

Il a pour principales missions :

- De fixer la politique générale et de donner les grandes orientations des activités syndicales.
- De se prononcer sur les évolutions statutaires et de déterminer les cotisations des membres.
- D'élaborer le débat d'orientations budgétaires (DOB), de voter les budgets et le compte financier unique (CFU).
- De déterminer les actions subventionnables ainsi que les taux d'aides.
- D'accorder la délégation de service public (électricité, déchets ménagers, réseaux de chaleur).

Le Bureau syndical

Le Bureau syndical est composé **d'1 président, de 7 vice-présidents et de 14 membres.** Le Comité lui délègue une partie de ses attributions de gestionnaire (personnel, commande publique...). Il assure le bon fonctionnement du Syndicat, prépare les décisions et les orientations qui seront soumises à délibération au comité syndical. Il tient au moins une réunion avant chaque séance du Comité syndical.

Les Commissions

Le SIEEEN possède un certain nombre de commissions internes qui lui apporte un soutien dans le suivi de ses activités et les orientations des décisions à prendre pour la gestion du Syndicat :

- Les Commissions Locales d'Énergies (CLE) :

Prévues par les statuts du Syndicat, elles sont au nombre de vingt-cinq (25) et ont vocation à se réunir au moins une fois par an. Lors de ces réunions, une présentation des travaux réalisés et à venir est effectuée. Les CLE constatent l'activité du SIEEEN et du concessionnaire Enedis sur le territoire.

- La Commission Consultative Paritaire de l'Énergie (CCPE) :

Instituée par l'article L2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales et prévue par l'article 198 de la loi n°2015-992 relative à la transition énergétique et à la croissance verte, cette commission coordonne l'action de ses membres dans le domaine de la transition énergétique et du changement climatique. A ce titre, elle garantit la cohérence des politiques d'investissement et facilite l'échange des données. Elle est composée de treize délégués issus du SIEEEN et treize délégués issus de chacune des communautés de communes.

- La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :

Instituée par l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, elle se réunit pour les services publics d'électricité et de gaz. Elle est constituée d'associations et de dix (10) délégués issus du Comité Syndical du SIEEEN, dont le Président.

- Le Comité Social Territorial (CST) :

C'est une instance consultative où s'exerce le droit à la participation des fonctionnaires territoriaux, pour les questions collectives liées aux conditions de travail et à l'organisation du travail.

Commissions relatives à la commande publique

- **La Commission d'Appel d'Offres (CAO)** : instance chargée de choisir le titulaire d'un marché public dans le cadre d'une procédure formalisée.

- **La Commission des Achats en Procédure Adaptée (CAPA)** : instance chargée d'émettre un avis sur le choix du titulaire d'un marché public dans le cadre d'une procédure adaptée.

Au nombre de six (6) titulaires et (5) suppléants, les délégués siégeant à la commission d'appel d'offres et à la commission des achats en procédure adaptées sont identiques. Elles sont présidées par le Président du SIEEEN.

Commissions thématiques

Afin de préparer en amont les dossiers présentés lors des Comités et des Bureaux Syndicaux, le SIEEEN pourrait se doter de plusieurs commissions spécialisées composées de délégués issus de l'organe délibérant du Syndicat (à l'exception de la Conférence des Présidents).

Outre la préparation des dossiers présentés devant les instances du SIEEEN, ces commissions n'auraient pas de pouvoir décisionnaire et ne pourraient délivrer qu'un avis consultatif.

Ainsi, il s'agirait des commissions suivantes :

- la conférence des présidents (déchets ménagers);
- le conseil d'exploitation (régie SIEEEN Chaleur) ;
- la commission travaux du service énergie ;
- la commission prestations ;
- la commission transition énergétique climat ;
- la commission finances ;
- la commission ressources humaines et services supports ;
- la commissions concession et service achat vente énergie.



Les moyens d'information

- Le site internet du SIEEEN : <http://www.sieeen.fr>
- L'extranet syndical dédié aux élus : <https://extranet.sieeen.fr>
- Les campagnes de communication envoyées depuis la messagerie du SIEEEN.
- Réunions des Commissions Locales d'Énergie, Commissions, réunions et autres manifestations SIEEEN.
- « Terres de SIEEEN », la lettre d'actualité du SIEEEN (abonnement depuis la page d'accueil du site du SIEEEN).
- Le rapport d'activité annuel disponible sur le site du SIEEEN
- Les animations du SIEEEN sur le territoire.
- Les services et agents du SIEEEN.

Convocations des membres pour les instances SIEEEN *

- Envoi de la convocation par mail (Logiciel Stela) 5 jours avant le Bureau ou le Comité syndical - 15 jours avant le CST.
- Réponse obligatoire par téléphone ou mail aux instances du SIEEEN.

Pour le comité syndical

- Environ 4 Comités Syndicaux dans l'année organisés les samedis matin dans une commune de la Nièvre.
- En cas d'absence, demander à son suppléant ou envoyer un pouvoir.

* Les frais kilométriques sont remboursés sur justificatif.

Les partenaires du SIEEEN



La **FNCCR** est la fédération nationale des collectivités dévolue aux services publics locaux en réseau : énergie, cycles de l'eau, déchets, numérique.



Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique. Ce programme CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) porté par la FNCCR, vise à mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour aider les groupements de collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.



Territoire d'énergie Bourgogne Franche-Comté : alliance des Syndicats départementaux d'énergies de la Région Bourgogne Franche-Comté, sous la marque « Territoire d'énergie » déployée par la FNCCR. Cette identité dédiée aux autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE) marque leur engagement dans la transition énergétique.



Les satellites du SIEEEN



La SEM Nièvre Énergies

Le SIEEEN et ses partenaires ont créé la SEM (Société d'Économie Mixte) Nièvre Énergies pour doter le territoire d'un outil opérationnel public et citoyen ayant la capacité de porter des projets d'envergure, en cohérence avec les besoins des collectivités en lien avec la transition énergétique.



L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre

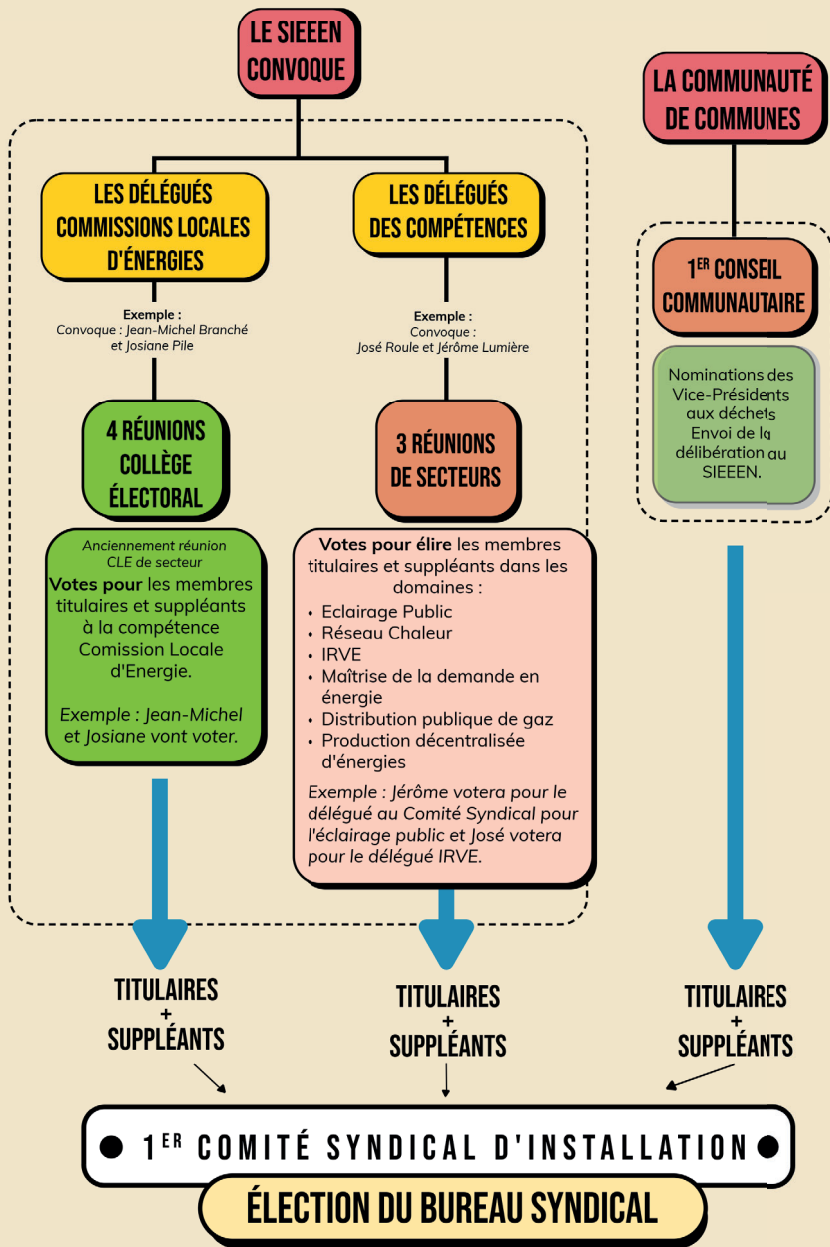
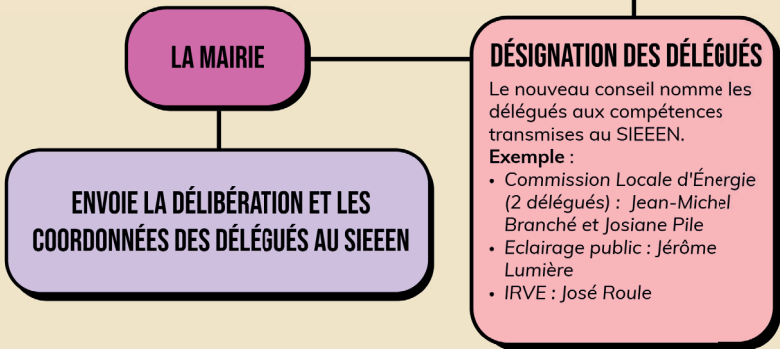
Depuis 2010, L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre (ALECN) sensibilise, informe et accompagne, en amont, les collectivités et organismes publics et parapublics pour faciliter l'émergence de projets d'énergies renouvelables thermiques. Elle conseille et accompagne, gratuitement, les copropriétés, propriétaires occupants, bailleurs et locataires dans leurs projets de rénovation énergétique.



ÉLECTIONS SIEEEN : COMMENT SONT DÉSIGNÉS LES DÉLÉGUÉS POUR LE COMITÉ SYNDICAL 2026 - 2032



INSTALLATION DU 1^{ER} CONSEIL MUNICIPAL



Acronymes

ACTEE : Action des Collectivités Territoriales pour l'Éfficacité Énergétique

AEG : Audit Énergétique Global

AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

ALECN : Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre

AMF : Association des Maires de France

ANAR : Association Nivernaise d'Accueil et de Réinsertion

ANTS : Agence Nationale des Titres Sécurisés

AODE : Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergies

BBC : Bâtiment Basse Consommation

BT-HTA : Réseau Basse Tension et Moyenne Tension

CAO : Commission d'Appel d'Offres

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux

CDG : Centre De Gestion de la fonction publique

CEE : Certificats d'Économies d'Énergies

CEP : Conseil en Énergie Partagé

CST : Comité Social Territorial

CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

COMEDec : Carte de Communication Électronique des Données d'État-Civil

CRAC : Compte-Rendu d'Activité de la Concession

CRE : Commission de Régulation de l'Énergie

CTE : Contrat de Transition Écologique

DADS : Déclaration Annuelle des Données Sociales

DADS-U : Déclaration Automatisée des Données Sociales Unifiée

DASEN : Direction Académique de l'Éducation Nationale

DCE : Document de Consultation des Entreprises

DET : Direction de l'Exécution des Travaux

DMA : Départs Mal Alimentés

DPO : Délégué à la Protection des Données

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DSN : Déclaration Sociale Nominative

DSP : Délégation de Service Public

DT-DICT : Déclaration de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

ENR : Énergies Nouvelles Renouvelables

EP : Éclairage Public

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

ERP : Établissement Recevant du Public

FACÉ : Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

FNAME : Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie ou Fonds petits travaux

FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

FSL : Fonds Solidarité Logement

GWc : GigaWatt Crête

HTA : Haute Tension A

IRVE : Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques

MDE : Maîtrise de la Demande en Énergie

MWc : MégaWatt Crête

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

OM : Ordures Ménagères

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PASRAU : Prélèvement à la Source pour les Revenus Autres

PCAET : Plan Climat-Air-Énergie Territorial

PCRS : Plan de Corps de Rue Simplifié

PDE : Plan Départemental Environnement

PDV : Prolongation de la Durée de Vie des ouvrages

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNRM : Parc Naturel Régional du Morvan

REU : Répertoire Électoral Unique

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

RODP : Redevance d'Occupation du Domaine Public

SCOT : Schéma de Cohérence Territorial

SDSI : Schéma Directeur des Systèmes d'Information

SEM : Société d'Économie Mixte

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

SIG : Système d'Information Géographique

SIOM : Syndicat Mixte des Ordures Ménagères

SITEC : Service d'Informations Territoriales des Collectivités

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

SPS : Sécurité et Protection de la Santé

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SSII : Société de Services et d'Ingénierie en Informatique

TCCFE : Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité

TURPE : Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité

UAMN : Union Amicale des Maires de la Nièvre



LES RÈGLES D'OR DU DÉLÉGUÉ AU SIEEEN

1

Il représente son conseil municipal, communautaire ou syndical.

Il est présent à chaque comité syndical programmé durant ses six années de mandat.

2

3

Il participe aux rencontres réglementaires ou informatives et aux réunions organisées par le Syndicat.

Il assure sa mission de relais d'information auprès de sa collectivité, des usagers et du SIEEEN, durant tout son mandat.

4

5

Il informe son conseil municipal des décisions et des projets du SIEEEN à minima une fois par an.

Il est au service de l'intérêt général, il fait preuve de neutralité et respecte les valeurs du service public.

6

7

Il est garant de l'image du SIEEEN au sein de sa collectivité.

Il s'informe sur les enjeux énergétiques, climatiques, environnementaux et numériques pour mieux appréhender les solutions que le SIEEEN met en œuvre.

8

9

Il est force de propositions sur l'évolution du Syndicat, la stratégie et les actions que celui-ci compte initier à l'avenir.

Il apporte son assistance au SIEEEN lors de l'organisation d'actions sur son territoire.

10